

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011**

**2011 DAC 540** Subvention à l'association Les Atomes Crochus (5e).

**M. Christophe GIRARD et Mme Gisèle STIEVENARD,  
rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Les Atomes Crochus ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 5 décembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e commission, et par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Les Atomes crochus -  
- Ecole Normale supérieure – 75, rue d'Ulm – 75005 Paris, au titre des projets culturels élaborés dans le  
cadre de la politique de la ville. X07263 ; 13728 ; 2011\_01137

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris  
de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre  
de la culture.